

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Réf. dossier : DEM/2010/002/PE

Concerne la demande de la **Société Wallonne des Eaux**, rue de la Concorde 41 à 4800 Verviers, en vue d'obtenir le permis d'environnement pour la régularisation d'une station de pompage située rue Bêche à 4041 Milmort sur la parcelle cadastrale sise 8eme Div. Sect B no69v.

Etude d'incidences sur l'environnement : NON.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 27 mars 2010.

- Date d'affichage de la demande : 22 mars 2010.
- Date d'ouverture d'enquête : 27 mars 2010.
- Lieu, date et heure de Clôture de l'enquête : Ville de Herstal, service de l'Environnement, Rue Large Voie 34 - le 12 avril 2010 à 12h.

Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de la Commune de Herstal.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20h.

Lorsque la consultation a lieu le lundi après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'Agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique : Département de la Prévention et des Autorisations, Monsieur le Directeur du centre de Liège Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 LIEGE - Tél. : 04 224 54 11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Le Conseiller en environnement : Monsieur Philippe Dosogne • Tél : 04 240 66 23.

Fait à Herstal, le 17 mars 2010.